



## Hospitalisation forcée renouvelée sans motif

-----  
Par Sterenn

Bonsoir,

Je suis la voisine d' une dame senior ne pouvant pas se déplacer et dont la fille adulte de 48 ans reconnue " handicapée psychique "  
est hospitalisée depuis 29 jours contre son consentement et surtout inutilement depuis 25 jours.

Si au début, la demande d' hospitalisation  
pouvait se comprendre (une personne qui vient s'occuper d' elle 1 fois/ semaine l'a trouvé très amaigrie dans son appartement) les 25 jours de plus  
ne sont pas compréhensibles étant donné que 4 jours plus tard,elle avait repris un bon poids,et le moral était bon!

La garder 25 jours de plus et de surcroît dans un  
environnement aussi anxiogène qu' une unité psychiatrique, n' est à notre sens pas justifié,  
et est extrêmement stressant pour une personne  
fragile!

Elle ne fait pas de vagues, c' est une femme douce et calme qui a énormément souffert dans sa vie, et c' est la seule  
raison pour laquelle elle a été déclarée  
HANDICAPÉE.

Elle est sous médication (qui l' endorment et du coup  
elle n' avait pas faim,d' où la perte de poids transitoire)

Elle n'est ni violente ,ni ne représente un quelconque danger pour la société,ni pour elle,c'est une victime  
,c' est pourquoi sa  
Maman ( ma voisine) est désespérée...

Elle habite très loin et a de gros soucis de santé,  
et ne sait pas comment aider sa fille qui est sous  
tutelle, à sortir de cette  
hospitalisation non consentie  
et plus du tout pertinente  
( même les infirmières  
ne comprennent pas pourquoi les  
médecins reporte depuis déjà  
2 fois sa sortie...)

S'il vous plaît,aidez- les,  
Que peut faire la dame,  
quels droits sa fille a t elle ?  
Merci d' avance de votre réponse !  
Cordialement ,

Sterenn

-----  
Par TUT03

Bonjour

vous n'avez aucune connaissance de l'état réel de santé de cette personne, sa mère n'a pour information que ce que sa fille elle même ou le personnel de l'hôpital veut bien lui dire, c'est à dire très peu de choses sauf si elle est la

responsable légale de sa fille

est elle la tutrice de sa fille ? le cas échéant, elle a accès aux informations médicales de sa fille si elle en fait la demande

dans le cas contraire, qu'en pense sa tutrice ?

cette dernière ne peut communiquer en détail les informations médicales dont elle dispose

si elle est hospitalisée dans un hôpital psychiatrique, il y a des procédures très encadrées pour maintenir un patient contre son gré

il faut notamment la décision de deux psychiatre et du juge des libertés et de la détention

et si elle est dans un hôpital général, compte tenu du contexte actuel, aucun chef de service ne gardera un patient si son état de santé ne le nécessite pas et contre son gré

vous pouvez être rassurée, si elle est hospitalisée, c'est que son état de santé le requiert ou très exceptionnellement, que la personne est en attente d'entrer dans un autre établissement adapté à son état mental et/physique

vous écrivez que votre voisine est âgée et vit loin de sa fille, elle n'a sans doute pas toutes les informations pour évaluer la situation

-----  
Par Sterenn

Bonjour,

C'est très gentil à vous de m' avoir répondu si vite!

Quelqu'un du staff de l'hôpital nous a enfin répondu ce matin, tout ce que nous savons c'est que c'est pour une raison technique en rapport avec son appartement que sa fille est gardée hospitalisé.

Cela nous rassure car tout est mis en place pour que ce soit dans les meilleures circonstances qu'elle retrouve son chez elle,

ils ont demandé encore quelques jours de patience mais au moins sa mère va pouvoir la prévenir de ce qu' il se passe et elle n' aura plus peur.

puisqu'elle connaîtra la raison de son maintien à l' hôpital.

Je pense que c' est une affaire réglée :)

Grazie mille

-----  
Par kang74

Bonjour

A priori l'hospitalisation sous contrainte est légitime puisque sa fille se mettait en danger, involontairement , en ne s'alimentant plus .

Effectivement si la fille a du mal à assumer ses repas ( entre autres) à cause de sa médication il est possible qu'un retour à son domicile actuel, seule ne soit pas une bonne idée .

Donc une demande de prise en charge dans un appartement thérapeutique ou dans un foyer,ou dans son appartement avec des seances en hopital de jour hebdomadaire ,qui pourra l'aider en ce sens , par un suivi médico-social est tout indiqué .

Mais vu le nombre de places, il faut parfois attendre un peu : on ne peut lâcher dans la nature une personne qui peut se mettre en danger .

Après voir avec sa fille si elle peut étendre ses recherches de suivi proche de la mère ?

-----  
Par TUT03

votre voisine peut prendre contact avec le tutrice qui donnera des informations générales de la situation pour la rassurer

-----  
Par Sterenn

@Kang74

Je partage votre avis, c' est juste que 29 jours en tout c'est beaucoup surtout qu' elle n' est pas coutumière du fait, d' habitude elle mange régulièrement!

Ceci dit, j' admet que c' était la seule chose à faire pour la protéger, mais dans ces cas là, je trouve que les psy devraient l' expliquer à leurs patients, car c' est une source de stress pour une personne fragile.

Mais bon!

Pour le foyer médicalisé ou appartement thérapeutique, sa mère avait déposé des dossiers dans notre région, pour pouvoir s' occuper de sa fill, la voir etc.

elle avait même 1 place !

Mais au dernier moment sa fille handicapée a dit : Non...Elle voulait rester dans la région qu' elle a choisi et c' est toujours le cas.

C' est pourquoi il est très difficile d' aider cette femme, c'est toujours à distance .

En tous cas grazie mille pour votre réponse tout à fait adaptée ,c' est très gentil de m' avoir aidé

-----  
Par Sterenn

@ Tut03

Tout à fait, mais la tutrice était en congé et son équipe ne pouvait pas se renseigner.

Grazie de m' avoir aidé,  
il est vraiment chouette votre forum

-----  
Par TUT03

Prego ! ;)